

ORAGES - INONDATIONS

Cher Monsieur, chère Madame et chers Concitoyens,

Depuis plus d'une semaine et plus encore dans la nuit de lundi à mardi des déluges se sont abattus sur toute la France.

Notre Commune déjà très touchée il y a une semaine, a hélas été de nouveau victime de trombes d'eau, coulées de boues et glissements de terrain.

Les élus et tout le personnel communal expriment leur solidarité à l'ensemble des personnes sinistrées.

Deux demandes de reconnaissance de catastrophe naturelle ont été adressées aux services de l'Etat, les 6 et 13 juin 2018. Les deux dossiers et formulaires ont été renouvelés et complétés ce jour, 14 juin 2018.

Malheureusement, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour toutes les communes concernées, de Seine-et-Marne comme pour l'ensemble de la France ne paraît pas devoir être traitée en procédure accélérée, que seul peut décider le Gouvernement.

Nous invitons donc toutes les personnes concernées à prévenir sans tarder leur assureur et à renouveler leur déclaration dès parution de l'arrêté ministériel. Les Annétois en seront informés par courrier ou boîtage. Toutes vos déclarations individuelles ont été enregistrées en Mairie à toutes fins utiles et nous tâcherons de répondre aux questions particulières qui nous ont été posées.

Des bennes à déchets ont été mises à disposition dans la commune alternativement : Parc de Carrouge, Rue du Général de Gaulle, Rue de Marne ou Allée des Cinq Noyers.

Si nécessaire vous pouvez déposer vos déchets sur la voie publique : mobiliers, sacs à déchets... (Conseil : avant de jeter, pensez à prendre des photos).

Pour toutes autres demandes, n'hésitez pas à appeler le Secrétariat de Mairie – 01.60.26.02.79

Nous vous faisons part des mesures prises dans l'immédiat et des actions que nous comptons mettre en place pour nous prémunir (autant que possible) de ces événements catastrophiques.

Dans l'immédiat, les Pompiers, la Commune, les Services du délégataire de l'assainissement (VEOLIA), des sociétés partenaires (ECT), le SMITOM, l'Intercommunalité (CCPMF) ont œuvré pour aider les sinistrés, nettoyer la voirie, curer les réseaux, recréer des fossés... pour parer à l'urgence. Transdev a mis à disposition des minibus pour assurer le transport des élèves.

La Commune, avec l'aide de l'Intercommunalité va diligenter la réparation des voies endommagées (90.000 € HT), mais malheureusement ces voies (Rue de Marne, Allée de la Sapinière) vont devoir rester fermées le temps des travaux prévus du 18 au 22 juin.

Pour le futur, nous allons entreprendre deux actions :

a/ Etude du réseau urbain des eaux pluviales (50 hectares urbanisés sur les 1.319 hectares que compte la Commune), en vue de la réalisation, si nécessaire, des renforcements des équipements (bouches avaloirs, bassins d'orages supplémentaires...).

b/ Etude de l'impact du milieu naturel environnant, notamment agricole : bassins versants, rus et fossés, sens des labours et mise en œuvre de solutions appropriées pour protéger le secteur urbanisé (buttes de protection, bassins d'orages à ciel ouvert, étude des drainages et des fossés...).

L'Intercommunalité (CCPMF) chargée statutairement des réseaux (eaux usées et pluviales) depuis 2013 est depuis le 1^{er} janvier 2018 chargée également de la GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques, Protection des Inondations). Elle sera aidée par les Syndicats de rivière auxquels elle adhère et nous l'espérons, par les services de l'Etat.

En conclusion, nous remercions tous ceux qui ont aidé nos habitants sinistrés et nous vous assurons, cher Monsieur, chère Madame et chers Concitoyens, de notre compassion et de notre dévouement.

Bien cordialement,

*Pour le Conseil Municipal,
Le Maire, Christian MARCHANDEAU*